Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20260429-CM2604293-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 23 avril 2026 **Date d'affichage de la liste des délibérations** Le 4 mai 2026 **Nombre de conseillers** En exercice **29** Présents ou représentés **29** Votants **29**	L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par M. Jean-Baptiste HUET, Maire, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique **Etaient présents** : Tous les Conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : Mme Joëlle KERSUAL (procuration à M. Jean-Baptiste HUET) Mme Célia BEST (procuration à M. Morvan LE GAC) Mme Micheline QUERE (procuration à Mme Pauline LOUSSOUARN) M. Alain VIGOUROUX (procuration à M. Michel RAPHALEN) M. Michel CANEVET (procuration à Mme Martine OLIVIER) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. M. Jean-Yves VIGOUROUX a été élu secrétaire de séance.

3 Affectation des résultats de l'exercice 2025

Monsieur Michel RAPHALEN expose :
« Par courriel du 16 avril 2026, vous avez reçu la proposition d'affectation des résultats comptables transcrits au compte administratif de l'exercice 2025.

Ceux-ci font apparaître :
- *Pour la section de fonctionnement, un résultat 2025 de 819 342, 34 € auquel s'ajoute 826 668, 91 € au bilan de clôture 2024, soit un résultat cumulé de 1 646 011, 25 €.*
- *Pour la section d'investissement un excédent 2025 de 1 451 448, 79 € auquel il convient d'ajouter le déficit de 1 206 011, 87 € apparaissant au bilan de clôture 2024, soit un résultat cumulé de 245 436, 92 €.*

Le solde des restes à réaliser est de - 14 375, 80 €.

Afin d'intégrer ces résultats dans les comptes du budget primitif 2025, il convient de statuer sur leur affectation.

Par conséquent, il vous est proposé d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2025 conformément au document qui vous a été communiqué le 16 avril 2026, à savoir :
- *Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 1 096 011, 25 €*
- *Au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 550 000 €*

L'excédent d'investissement (245 436, 92 €) sera reporté au budget primitif 2026, compte 001.

Votre Commission plénière a émis un avis favorable en ce sens lors de sa réunion du mercredi 22 avril 2026.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal moins 5 abstentions (Mme Martine OLIVIER, M. Michel CANEVET, Mme Marie-Aude GOBRY, M. Paul MONCEAU et Mme Christine COUROT) :

Vu l'avis de la Commission plénière en date du 22 avril 2026,
Approuve les conclusions du rapporteur visant à l'affectation des résultats pour le budget communal dans les conditions ci-dessus,
Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20260429-CM2604293-DE

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 15 mai 2026
Monsieur le Maire,



Jean-Baptiste HUET